

# CHARTRE DE LA LIAISON LYCEES - UNIVERSITE

## Préambule : Contexte

Cette charte de la liaison Lycées-Université a pour objet la mise en place d'actions d'information et d'orientation destinées aux lycéens des lycées publics d'enseignement général et technologique du Maine et Loire. Elle définit le cadrage du projet d'expérimentations pour les jeunes, déposé par l'Université d'Angers, en partenariat avec l'Inspection Académique du Maine et Loire et validé par le Haut Commissaire à la Jeunesse sous le titre « *Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université* ».

Cette expérimentation, étalée de janvier 2010 à avril 2012, donne lieu à un processus d'évaluation afin d'en apprécier l'impact et d'en tirer des préconisations pour d'éventuelles généralisations au plan national. Cette évaluation est mise en œuvre par les laboratoires de recherche CARTA et GRANEM de l'Université d'Angers sous le contrôle d'un coordonnateur désigné. L'expérimentation et son évaluation donnent lieu à un rapport d'étape en janvier et à une note de synthèse en juillet, rendus publics sur le site du Ministère de la jeunesse et des solidarités actives (<http://www.experimentationsociale.fr/>).

## Article 1 : Objectifs généraux

Les actions visées par cette charte s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- conduire 50 % des jeunes d'une classe d'âge vers un diplôme de l'enseignement supérieur et leur donner une formation qualifiante leur assurant un avenir professionnel comme le précise la Loi d'orientation et de programme d'avril 2005.
- remplir la mission d'information et d'orientation confiée aux universités par la Loi du 11 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.
- préparer l'accueil des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur par une action déterminée d'information, de conseil et d'orientation menée de façon concertée par les établissements d'enseignement supérieur et les lycées (*circulaire ministérielle du 31 janvier 2008 sur l'Orientation active - dispositif académique « Conseil pour votre L1 »*)
- rendre plus efficace l'orientation et l'information des élèves (projet académique CAP 2015 - priorité 3) : cohérence, continuité et lisibilité de l'information et de l'orientation (second degré, enseignement supérieur)
- mettre en place dans les lycées un processus continu et structuré d'accompagnement de l'élève dans la construction de son projet (*circulaire ministérielle du 11 juillet 2008 sur la mise en place de Parcours découverte des Métiers et des Formations -- PDMF*)

## Article 2 : Modalités de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, en charge de la coordination et du suivi du projet d'expérimentations « *Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université* » et de son évaluation. Ce comité de pilotage est composé :

- pour l'Université d'Angers : du vice-président du Conseil des études et la vie étudiante, responsable du projet, ainsi que du chargé de mission « liaison Lycées-Université » recruté pour le projet;
- pour l'Inspection Académique du Maine et Loire : de l'Inspectrice d'Académie, directrice des services départementaux de Maine et Loire, ainsi que de l'Inspectrice de l'Education Nationale en charge de l'information et de l'orientation;
- pour l'Evaluation : du coordonnateur en charge de l'évaluation, ainsi que du chargé d'études en statistiques recruté pour le projet.

Le comité de pilotage se réunit autant que de besoin à la demande de l'un de ses membres et au moins 3 fois dans l'année:

- 1 réunion début octobre, afin d'analyser le contenu, les objectifs et le calendrier retenu des interventions prévues dans les lycées partenaires, et de proposer d'éventuels ajustements;
- 1 réunion fin janvier, pour faire le bilan intermédiaire des actions déjà menées et la validation du rapport d'étape;
- 1 réunion début juillet, dédiée aux bilans et perspectives et à la validation de la note de synthèse.

## Article 3 : Modalités opérationnelles

Les actions visées par cette charte et développées entre l'université d'Angers et les lycées publics d'enseignement général et technologique du Maine et Loire sont coordonnées par un binôme enseignant « *réfèrent université - ambassadeur* » pour chaque lycée. Le chargé de mission « liaison Lycées-Université » auprès de l'université assure l'harmonisation de l'ensemble de ces actions. Il est accompagné par le « chargé d'études en statistiques » pour le suivi du mode d'évaluation de ces actions, sous la supervision du coordonnateur en charge de l'évaluation et plus généralement du comité de pilotage.

## Article 4 : Modalités de fonctionnement

⇒ Un enseignant « *réfèrent université* » est désigné dans chaque Lycée partenaire. L'Université d'Angers désigne un enseignant « *ambassadeur* » de l'université pour chaque lycée. Dans le cadre des actions visées par cette charte :

- le « *réfèrent université* » du lycée est le porte parole des propositions d'actions formulées par l'équipe éducative du lycée vers l'université;
- l'« *ambassadeur* » de l'université est le porte parole des propositions d'actions formulées par les composantes et services communs de l'université d'Angers.
- sous la coordination du chargé de mission « liaison Lycées-Université » et la supervision du comité de pilotage, le binôme « *réfèrent université - ambassadeur* » synthétise les actions retenues, les ajuste éventuellement dans un objectif d'harmonisation et une perspective d'évaluation, en précise le calendrier et les modalités pratiques. Le binôme « *réfèrent université - ambassadeur* » assure le suivi des actions retenues.

⇒ Préalable en lycée : la formulation d'attentes précises évitera les actions inefficaces ou hors du champ de la présente charte. Les objectifs assignés aux actions d'information des élèves seront principalement définis dans le cadre de l'élaboration du Parcours Découverte des Métiers et des Formations, avec l'équipe de direction, les professeurs principaux, le conseiller d'orientation psychologue, à partir des besoins exprimés des élèves et des bilans antérieurs d'orientation des élèves de l'établissement (enquête post bac).

Une fiche de synthèse sera rédigée au sein du lycée pour présenter les caractéristiques de l'établissement (liste des baccalauréats préparés et des formations post Bac), les actions déjà menées vers l'enseignement supérieur, les attentes des lycéens et les objectifs poursuivis.

⇒Préalable en Université : la formulation d'attentes précises évitera les actions inefficaces ou hors du champ de la présente charte. Les objectifs assignés viseront principalement les actions d'information et d'orientation comme accompagnement de l'élève dans la construction de son projet personnel et professionnel post bac. Ces objectifs seront définis en pleine concertation avec les composantes et services communs de l'université d'Angers et en cohérence avec le Plan de Réussite en Licence de l'université.

Une fiche de synthèse présentera les actions de l'université déjà menées vers les lycées. L'université d'Angers mettra à disposition ses indicateurs généraux de taux de réussite, de poursuites d'étude et d'insertion professionnelle selon les filières. Ces indicateurs seront déclinés suivant les types de baccalauréats et suivant les lycées d'origine des étudiants. Ces données seront complétées sur la durée de l'expérimentation par une étude de corrélation entre les conseils et avis rendus sur admission post bac, les vœux des élèves, leur poursuite d'étude post bac, leur réussite au bout d'un an. Ces données pourront être complétées en fonction des demandes exprimées par les lycées partenaires.

⇒Le calendrier des interventions sera défini en début d'année scolaire. Le binôme « *ambassadeur* » de l'Université et « *réfèrent Université* » se réunira autant que de besoin à la demande de l'un de ses membres et au moins 3 fois dans l'année :

- 1 réunion en septembre, pour préciser le contenu et les objectifs des interventions et le calendrier retenu;
- 1 réunion début janvier, pour faire le bilan intermédiaire des actions déjà menées;
- 1 réunion bilan et perspectives en juin.

Chacune de ces réunions donnent lieu à la rédaction d'un compte-rendu de synthèse adressé au chargé de mission « liaison Lycées-Université ». Celui-ci produit une note de synthèse globale adressée au comité de pilotage. Le comité de pilotage peut demander des ajustements d'actions et de calendriers dans un but d'harmonisation et de possibilités d'évaluation d'impact des actions, et en informe le binôme ainsi que le proviseur du lycée concerné.

Une réunion globale rassemblant l'ensemble des binômes « *réfèrent université - ambassadeur* » est par ailleurs organisée chaque année en février ou mars sous la responsabilité du comité de pilotage.

## Article 5 : Accompagnement budgétaire

L'expérimentation « Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université » donne lieu à un accompagnement budgétaire pour les actions et leurs évaluations. Elle prévoit le financement des heures effectuées par les enseignants « référents Lycées » à hauteur de 24 HSE (pour l'année) et à hauteur de 24 HETD (pour l'année) pour les enseignants « ambassadeurs », sur la durée de l'expérimentation. L'expérimentation prévoit également un budget pour des contrats étudiants. Ce budget est géré par le chargé de mission « liaison Lycées-Université » sous le contrôle du vice-président du conseil des études et de la vie universitaire de l'université d'Angers, responsable du projet.

## Article 6 : Les actions de liaisons lycées-université hors cadre de la présente charte

Les actions de liaisons lycées-université qui ne seraient pas retenues dans le cadre de la présente charte ne pourront donner lieu à un accompagnement budgétaire liée à l'expérimentation « Développer des synergies d'avenir : du lycée à l'université ». Elles sont du ressort des relations directes entre composantes et services de l'université et les lycées qui restent libres de les développer.

## Article 7 : Validation de la présente charte

La présente charte donne lieu à signature de M. le Recteur de l'Académie de Nantes et de M. le Président de l'Université d'Angers. Elle est accompagnée des annexes décrivant les actions prévues par lycée partenaire pour l'année 2010-2011.

La charte s'applique sur la durée de l'expérimentation « Développer des synergies d'avenir: du lycée à l'université », soit de la date de la signature de la présente charte à avril 2012.

Charte signée à Nantes, le **08/05/10** en deux exemplaires originaux.

Gérald CHAIX  
Recteur de l'Académie de Nantes  
Chancelier des Universités



Daniel MARTINA  
Président de l'Université d'Angers

